



MINISTRE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 10 SEPT. 2021

CENTRE DE PROMOTION ET DE  
DEVELOPPEMENT MINIER (CPDM)

**Le Directeur Général**

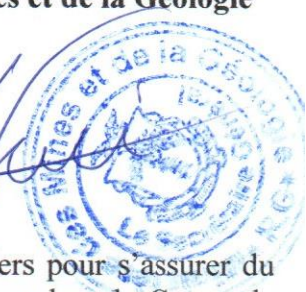
A

N° 699-~~MMG~~/CPDM/2021

Monsieur le Secrétaire Général du  
Ministère des Mines et de la Géologie

**Objet** : lettre d'affirmation

*BM - 13/09/21  
Bm Anavau*



**Monsieur le Secrétaire Général,**

Dans le cadre de la vérification des conditions d'octroi des titres miniers pour s'assurer du respect de la procédure cadastrale, une séance de travail a regroupé les cadres du Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) et les Membres de la commission AD-HOC de suivi de la validation pour le compte de l'ITIE Guinée.

Des conclusions de cette séance, je voudrais vous affirmer que tous les octrois des permis (recherches, d'exploitations et concessions minières) ont été faits conformément à la procédure en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma très haute considération.

*Mohamed Lamine SY SAVANE*



**Mohamed Lamine SY SAVANE**